



# REGLEMENT INTERIEUR DU CHATEAU DE CHAUSSY

## PRIVATISATION DU DOMAINE

### ET EVENEMENTS PRIVES

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales de ventes et sur le règlement intérieur du Château de Chaussy - Village de Gîtes.

#### **ARRIVEE**

- L'accueil se déroulent de 16h à 20h.
- Un état des lieux des différents espaces mis à disposition sera effectué avec la personne signataire du contrat de location.
- L'ensemble des clés des hébergements et lieux communs seront remises uniquement à la personne qui a effectué la réservation.
- Une caution vous sera demandée. Celle-ci vous sera restituée le jour de votre départ, ou par courrier les jours suivants, déduction faite des éventuels dégâts ou frais de ménage.
- Le montant de la caution est de 7500 euros.

#### **UTILISATION DES LIEUX :**

- Le Château de Chaussy est un lieu familial et convivial. Il appartient au locataire et à ses hôtes de jouir du bien loué en bon père de famille/bonne mère de famille.
- Le Locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.
- Le volume sonore à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage.



- Le nombre de personnes présentes sur le domaine doit respecter le nombre de personnes établies dans le contrat de location. Aucun membre supplémentaire ne sera accepté.
- En cas de conflit et ou de plainte, le propriétaire se réserve le droit d'exclure les éléments perturbateurs.

### ***MUSIQUE :***

- Musique interdite à l'extérieur (piscine, terrasses des gîtes, aire de jeu, etc...)
- Musique tolérée sur le domaine **UNIQUEMENT** dans la cour d'honneur du Château jusqu'à minuit.
- A minuit la sonorisation doit exclusivement passer dans la salle de réception porte fermée.

### ***PARKING :***

- Respecter la place de parking qui vous ait attribuée.
- Cyclomoteur interdit dans l'enceinte du Château.

### ***SALLE DE RECEPTION***

- Interdiction de se servir de confettis, serpentins, guirlandes, fumigènes, laser ou autres dispositifs spéciaux
- Interdiction de fixer des décorations aux murs
- Interdiction de fumer à l'intérieur du bâtiment
- Ne pas emmener la vaisselle de la salle de réception dans les gîtes (verres compris)



### **GITES :**

- Interdiction de fumer à l'intérieur des gîtes.
- Il est interdit de déplacer le mobilier intérieur à l'extérieur.
- Interdiction de sortir la vaisselle des gîtes sur les extérieurs du domaine ou dans la salle de réception.
- Ne pas mélanger la vaisselle et les outils de cuisine entre les différents gîtes.
- En cas de sinistre, les conséquences pénales et civiles seraient de la seule responsabilité du locataire.

### **ESPACES RESERVES AU SOMMEIL :**

- Aucun couchage n'est autorisé en dehors des espaces dédiés au sommeil.
- Il est formellement interdit d'installer tout couchage supplémentaire dans les gîtes.
- Le camping est interdit dans le domaine.

### **SANITAIRES :**

- Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC.
- Dans le cas d'un blocage des pompes de la station de relevage du système d'assainissement, dû à la malveillance, la responsabilité du locataire pourra être engagée.

### **ANIMAUX :**

- Seuls les chiens peuvent être acceptés dans les gîtes après accord de la direction
- Les animaux des visiteurs sont strictement interdits.
- Un supplément de 30 euros par séjour sera demandé pour l'accueil d'un animal de compagnie.
- Dans les parties communes, les chiens doivent être tenus en laisse.
- Les déjections devront être impérative ramassées.



### **BARBECUE, PLANCHA & GRILL**

- Ils sont autorisés, hors-mis sur les parties carrelées des terrasses (sauf si interdiction par arrêté préfectoral).
- Nous disposons d'un service de location pour les barbecues (charbon), information à l'accueil.

### **PISCINE :**

- La piscine est autorisée uniquement aux locataires du Château de Chaussy et elle est strictement interdite aux visiteurs.
- Respecter les horaires d'ouverte de la piscine.
- Le portail doit être tenu fermé pour la sécurité des plus petits.
- Retirer ses chaussures avant le pédiluve.
- La consommation de boisson (hormis bouteille d'eau) et de nourriture est STRICTEMENT INTERDITE.
- Les contenants pouvant se casser sont strictement interdits.
- Interdiction de fumer.
- Interdiction de mettre de la musique.
- Interdiction de courir ou de plonger.
- Veillez à ne rien jeter dans la piscine (cailloux, feuillages...).
- Piscine non surveillée, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou responsable légal majeur.

### **SALLE COMMUNE ET ESPACES JEUX**

Il est important de respecter leurs fonctions, d'éteindre les lumières, la télé, fermer portes et fenêtres après utilisation.



### ***MINI FERME :***

- Interdiction de nourrir les animaux.
- Interdiction de rentrer dans les enclos.
- Ne pas effrayer les animaux, mais une caresse amicale sera appréciée de tous.

### ***FIN DE SEJOUR :***

- Au plus tard, la veille de votre départ, veuillez nous informer de votre horaire de départ.
- Les départ sont possibles jusqu'à 18h00.
- Un état de lieu complet sera effectué lors de la restitution des clefs.
- Le bailleur conservera la caution pendant un délai d'une semaine après l'état des lieux sortant. En l'absence de constatation de dégât ou de manquement, et à l'issue de ce délai, le chèque sera restitué par courrier à l'adresse personnelle du preneur.

### ***Avant de partir, nous vous remercions par avance de bien vouloir :***

#### **Lieux de réception intérieurs**

- Restaurer la salle de réception, sa cuisine, la salle annexe et les sanitaires piscine dans l'état de propreté dans lequel vous les avez trouvé à votre arrivée.
- Les locaux doivent être entièrement débarrassés et nettoyés.
- Vider et nettoyer le four et les frigos.
- Vider les poubelles dans les bacs prévus à cet effet à l'entrée du domaine
- Vider le lave-vaisselle, le nettoyer et effectuer la vidange (confère notice)
- Remettre la vaisselle selon l'inventaire



- Ranger l'ensemble du mobilier de réception dans les espaces dédiés à cet effet.
- Signaler tout manquant ou casse.

#### Lieux de réception extérieurs

- Veillez à nettoyer et ranger l'ensemble des espaces extérieurs
- Si nécessaire ramasser les mégots de cigarettes, papiers et déchets.
- Ranger le mobilier

#### Gîtes

- Restaurer les logements dans l'état de propreté dans lequel vous les avez trouvés à votre arrivée.
- Vider les poubelles dans les bacs prévus à cet effet à l'entrée du domaine
- Vider les lave-vaisselles
- Mettre les draps usagés en bout de lit
- Mettre les serviettes utilisées dans la salle d'eau
- Remettre le mobilier à sa place
- Remettre la vaisselle selon l'inventaire de chaque gîtes
- Signaler tout manquant ou casse.

#### Si vous avez souscrit au forfait ménage il vous sera demandé de :

- Vider les poubelles
- Vider le lave-vaisselle
- Mettre les draps usagés en bout de lit
- Mettre les serviettes utilisées dans la salle d'eau
- Remettre le mobilier à sa place



- Remettre la vaisselle selon l'inventaire
- Signaler tout manquant ou casse.

**MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ET BON SEJOUR**

Je soussigné M, Mme, .....désigné(e)  
locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte et les accepte.

Date et signature avec la mention manuscrite « lu et approuvé »

